

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du 31 OCTOBRE 2025
TENU A LA MAIRIE DE SERLEY A 20H00**

PRESENTS : Nicolas VILAIN, Françoise EUVRARD, Patrick MICHELIN, PARADIS Laurent, Hélène LIET, John SIMONET, BARUET Sarah, Isabelle MARTINET, Matthieu RABOT

EXCUSES : Daniel CEVRERO, Philippe DRIVON, Sylvie BERNARD, Alexis GAUTHIER (donne procuration à Patrick MICHELIN), GALLAND Vanessa (donne procuration à Françoise EUVRARD), Quentin PERRUSSON,

Approbation du procès-verbal du 12 septembre à l'unanimité par le Conseil Municipal

2) Délibération concernant le renouvellement des assurances statutaires

Conformément à l'alinéa 5 de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de Saône et Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires.

Un contrat d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte des collectivités et établissements auprès de la CNP ASSURANCES/ RELYENS pour les collectivités employant au moins 20 agents CNRACL et de WTW / AG2R pour les collectivités employant 1 à 19 agents affiliés à la CNRACL arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Conformément à la délibération n° CA-2024-032 du conseil d'administration du 08 octobre 2024, une procédure de remise en concurrence a donc été engagée afin d'attribuer le marché pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Pour rappel la consultation est passée sous la forme d'une procédure avec négociation en application des articles L.2124-1, L.2124-3, R.2161-12 et suivants du Code de la commande publique :

- Tranche ferme : pour les collectivités et établissements publics de Saône et Loire employant jusqu'à 29 agents affiliés à la CNRACL
- Tranches optionnelles : pour les collectivités et établissements publics de Saône et Loire employant plus de 29 agents affiliés à la CNRACL

Après réception et analyse des offres et candidatures, la commission d'appel d'Offre (CAO) s'est réunie le mercredi 28 mai 2025 pour se prononcer sur l'attribution du marché.

La décision de la CAO est la suivante : attribution du marché au **groupement CNP ASSURANCES / RELYENS**.

Délibération :

Vu la délibération numéro 39 du 13 décembre 2024 donnant mandat au Centre de Gestion de Saône et Loire de lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu le courrier du Centre de Gestion de Saône et Loire du 10 juillet 2025 informant notre *collectivité* de l'assureur attributaire,

Le *Conseil Municipal* après avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'adhérer au contrat proposé par le Centre de Gestion de Saône et Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES / RELYENS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2026.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 5.56 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1.48 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire,

Autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires,

3/ Présentation d'un projet Agri Photovoltaïque

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'agrivoltaïsme qui leur a été présenté par la société VIRYA Energy lors d'une réunion du 6 octobre dernier.

Le projet d'agrivoltaïsme consiste à protéger des cultures agricoles ou pastorales des aléas du climat grâce à l'installation de panneaux solaires et de valoriser l'excès d'intensité lumineuse, qui n'est pas utile pour la photosynthèse et pour de la production d'électricité photovoltaïque.

Ce projet est une démarche sur 4 ans sur une surface de 40 Ha pour arriver sur environ 10 à 15 Ha.

Ce projet doit faire l'objet d'un avis auprès de la CDPNAF ainsi que la pose d'un permis d'aménager signé par le Préfet.

Un avis a été demandé au Conseil Municipal concernant ce projet. Le Conseil Municipal après présentation du prochain est favorable à la poursuite du projet en veillant à ce que ce projet respecte les principes du SCOT et des règles d'urbanisme.

4/ Délibération concernant une vente de coupe de bois

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un bosquet communal peut faire l'objet d'une coupe de bois.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de proposer à la vente les arbres à couper et fixe le tarif au prix de 12 € le stère.

5/ Délibération concernant une subvention pour le Lycée Fontaine

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande du l'Etablissement Public Local de Fontaine concernant l'octroi d'une subvention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'octroyer une subvention de 50 € à l'Etablissement Public Local de Fontaine

6/ Demandes de locations pour la salle des fêtes pour des cours de fitness et ateliers Bon Jours

Cours de Fitness

Monsieur le maire informe l'assemblée que Mme Morgane BRETIN souhaite dispenser des cours de fitness à la salle d'animation et des rencontres le lundi.

Sur proposition et après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présent fixe le tarif de 12 € de l'heure d'occupation de la salle d'animation et des rencontres.

Ateliers Bon Jours

Monsieur le Maire informe que la Mutualité Française souhaite organiser des ateliers Bon Jours, se sont des ateliers gratuits pour les personnes à partir de 60 ans.

La mutualité Française propose divers ateliers :

- La Nutrition, L'équilibre, Force et Forme, Peps Eurêka, le sommeil, tonus, vitalité...

Le planning de la salle des fêtes étant relativement chargé, il est proposé de voir avec la mutualité les créneaux susceptibles de l'intéresser les mercredis et jeudis.

7/ Renouvellement chèque arbre 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la subvention chèque arbre pour l'année 2026. Cette subvention permet la replantation d'arbre sur la commune. Le Conseil accepte de renouveler cette subvention et demandera des devis pour la plantation de plusieurs arbres.

8/ Présentation devis rénovation façade maison Clerc

Monsieur le Maire présente plusieurs devis concernant la rénovation de la façade de la maison Clerc.

Après étude des devis et des montants relativement important, il sera demandé d'autres devis.

9/ vente desserte communale au Noyer

Monsieur le Maire indique qu'une demande a été reçue en mairie concernant l'acquisition d'une desserte se situant dans le lieu-dit « Le Noyer » à Serley.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre cette desserte communale au prix de 1000 €

10) Questions et informations diverses

- Bibliothèque de Serley : au vu de la fréquentation très faible de la bibliothèque de Serley, il a été décidé de fermer la bibliothèque. Par ailleurs les locaux servants de salle de sieste et de salle de réunion, il est constaté également que cela entraîne des contraintes pour les différents utilisateurs.
- Journée du Patrimoine : environs 30 personnes sont venus à l'Eglise de Serley pour la journée du patrimoine du 21 septembre 2025. Une synthèse de cette journée a été réalisée par Hélène LIET.
- Repas CCAS : 49 convives ont pris part au repas des cheveux blanc du 5 octobre dernier.
- Colis de Noël : 41 bénéficiaires vont recevoir le colis des Noël cette année.
- Décoration de Noël : cette année encore la commune va participer au décor de Noël avec le concours organisé par le label Villes et Villages Fleuris. Les décors sont réalisés par Mme Violette PARADIS.
- Cérémonie du 11 novembre : la cérémonie aura lieu le mardi 11 novembre à 10h30 au monument aux Morts. Les invitations seront envoyées.
- SYDESL : Proposition de renouvellement du matériel d'éclairage public.
- SYDESL : voir pour un tarif d'électricité groupé.
- Benne cimetière : installation d'une benne au cimetière pour la Toussaint.

Le Maire
Nicolas VII



